

## SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS



### Chiffres clés 2022

- 33 communes
- 44 859 habitants
- 18 500 foyers
- 23176 tonnes de déchets ménagers gérés
- 517 kg de déchets par habitant et par an

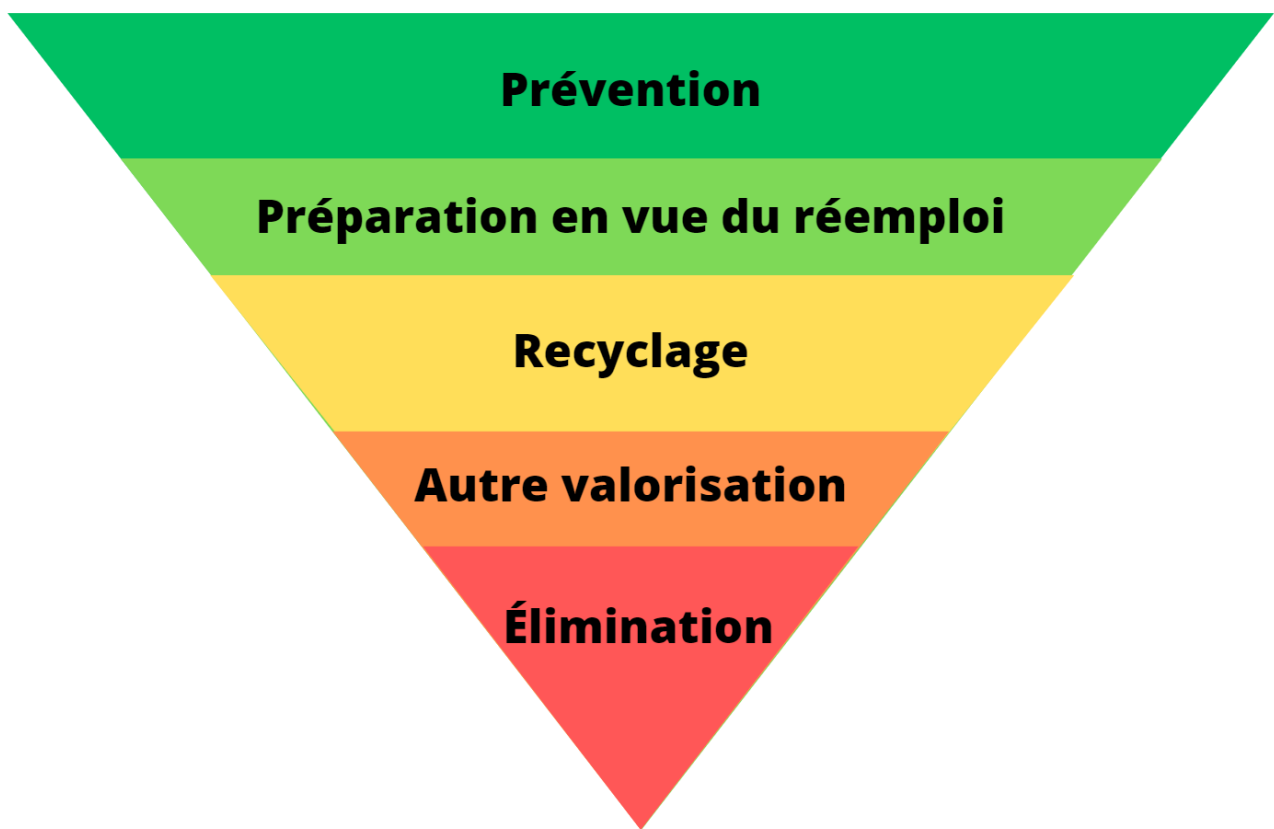
## Table des matières

1	Introduction .....	3
2	Le service public de gestion des déchets .....	4
2.1	Le SMIDOM au service des habitants de 33 communes .....	4
2.2	Un comité syndical constitué par des élus de chaque commune.....	5
2.3	Des effectifs ajustés aux missions .....	5
3	La prévention des déchets.....	6
3.1	Des documents de sensibilisation à la réduction des déchets.....	6
3.2	La valorisation des biodéchets.....	6
3.3	La valorisation des déchets verts : .....	7
3.4	Les animations scolaires .....	8
3.5	Economie circulaire - Réemploi - Donner une seconde vie aux objets.....	8
3.6	La prévention de la toxicité des déchets et des risques d'incendies.....	8
3.7	Un concours de collecte de TLC dans les écoles .....	10
3.8	Elaboration du PLPDMA du Smidom.....	11
4	Ordures ménagères résiduelles.....	13
4.1	Pour la première année , un seul principe de tarification.....	13
4.2	Modification du minimum annuel de levées facturables.....	13
4.3	Organisation des tournées.....	13
4.4	Evolution des fréquences de collecte .....	14
4.5	Evolution de la collecte ordures ménagères en apport volontaire.....	14
4.6	La plus faible production d'ordures ménagères par habitant du SYTRAIVAL .....	14
4.7	Deux syndicats de traitement, Sytraival et Organom.....	16
5	La collecte sélective.....	17
5.1	La collecte sur les points d'apport volontaire .....	17
5.1.1	Les emballages ménagers .....	17
5.1.2	Les Journaux Revues Magazines et le verre.....	18
5.2	Des performances de tri qui conservent une marge de progrès.....	18
5.3	Textiles, Linges et Chaussures (TLC).....	19
5.4	Emballages : erreurs de tri et taux de refus.....	20
5.5	Les dépôts sauvages en baisse de 10 tonnes.....	21
6	Les déchèteries.....	22
6.1.1	Un service de proximité pour les usagers.....	22
6.1.2	Une gestion des déchèteries sous traitée.....	22
6.1.3	Horaires d'ouverture 2022 des 4 déchèteries - Un accès libre aux particuliers .....	23
6.1.4	Un accès aux professionnels avec une facturation dédiée .....	23
6.2	Une action efficace dans la réduction des déchets non recyclables .....	24
6.3	Des tonnages collectés en baisse de 14 %.....	24
6.4	L'évolution des tonnages s'accompagne d'une baisse de fréquentation .....	26
6.5	Synthèse des filières de valorisation .....	26
7	Données financières.....	27
7.1	Financement du service.....	27
7.2	Les tonnages de déchets en hausse impactent les dépenses de fonctionnement .....	28
7.3	Les investissements.....	29
7.4	Trésorerie.....	29
8	Synthèse.....	30

# 1 INTRODUCTION

L'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités, créé par la loi n°2015-992 du 17 août relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, prévoit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets, d'établir un rapport technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

L'activité du SMIDOM encadrée par des législations successives se doit de respecter la **hiérarchie des modes de gestion** des déchets (ordre de priorité) définie article 4 de la directive 2008/98/CE et inscrite dans le code de l'environnement (article L541-1)



*La prévention des déchets consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition et limiter leur nocivité, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation en passant par la production et la vente.*

---

*Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la **vie d'un produit** situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité. La prévention déchets vise le changement de comportement à travers l'appropriation des actions par les acteurs du territoire*

---

## 2 LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

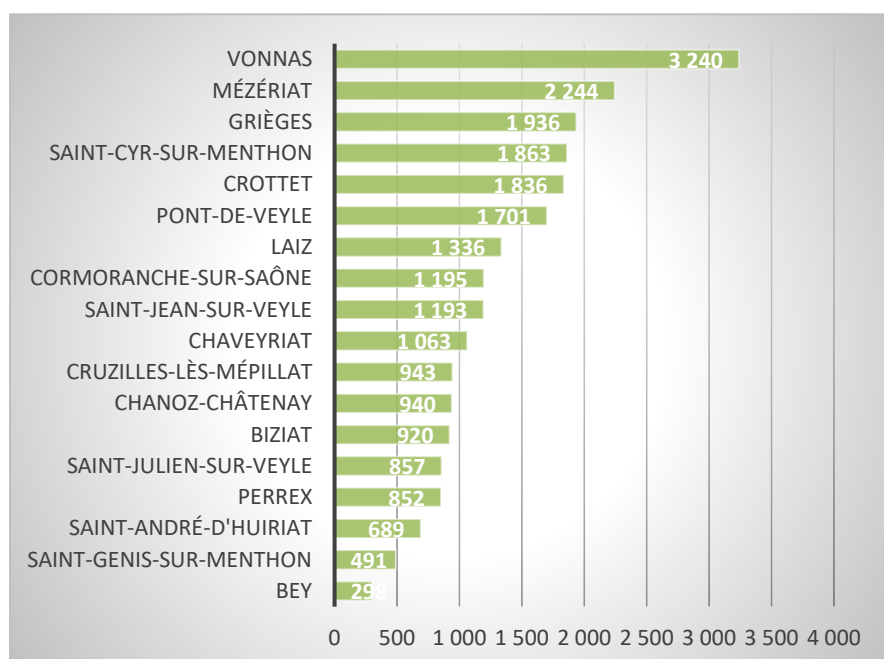
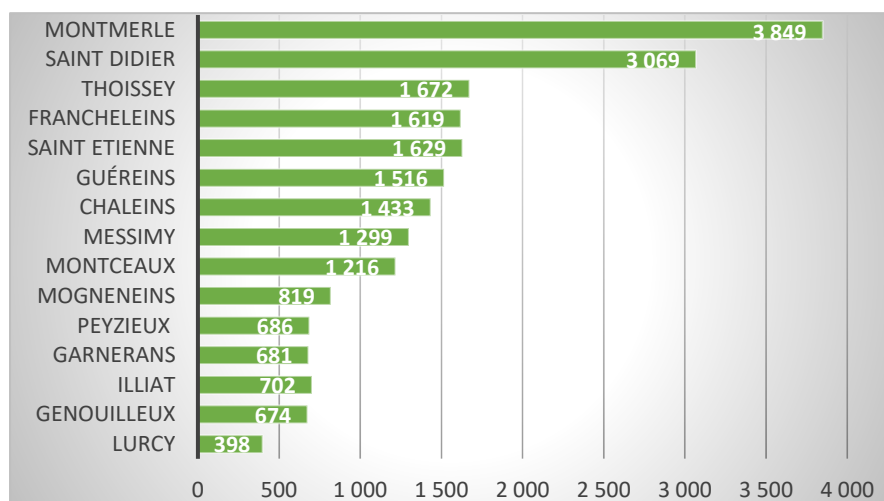
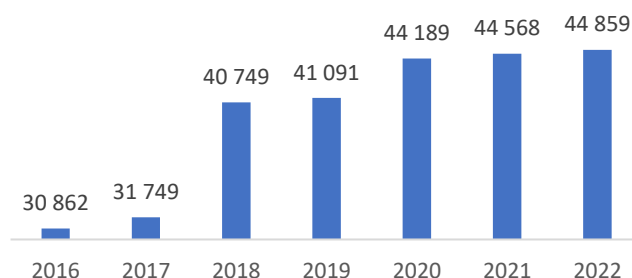
### 2.1 Le SMIDOM au service des habitants de 33 communes

Le Smidom exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers pour le compte de ses deux adhérents :

- La communauté de communes La Veyle (23 597 habitants).
- La communauté de communes Val de Saône Centre (21 262 habitants).

Soit au total, 44 859 habitants (Population légale au 1er janvier 2023, recensement 2020). L'évolution démographique du bassin de vie desservi reste positive avec une évolution 2021- 2022 de +0,65 % à périmètre constant.

Evolution du territoire Smidom en nombre d'habitants



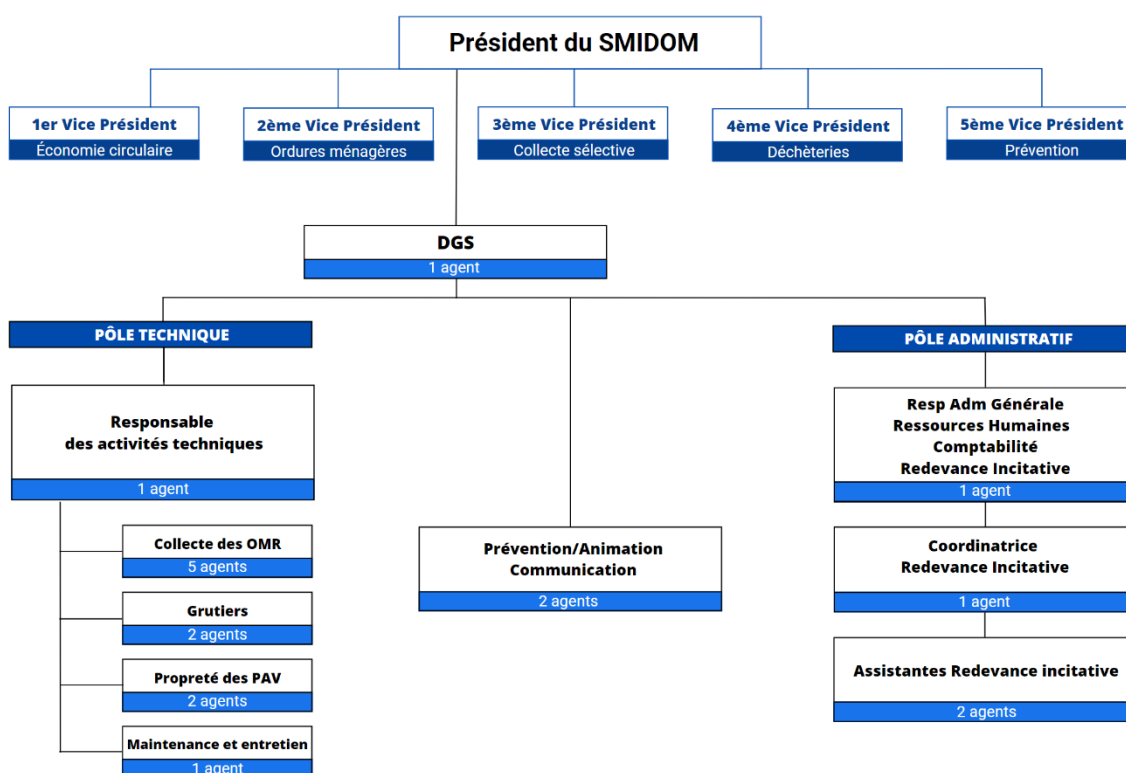
## 2.2 Un comité syndical constitué par des élus de chaque commune

Les décisions relatives à l'activité du Smidom font l'objet de délibérations votées par le Comité Syndical sur proposition du Bureau qui constitue l'exécutif. En 2022, le bureau du Smidom et le Comité Syndical se sont réunis 7 fois. Le Comité Syndical compte 33 conseillers titulaires et 33 conseillers suppléants, soit 2 représentants par commune.

## 2.3 Des effectifs ajustés aux missions

Pour assurer ses missions, le Smidom intervient soit en régie, soit par l'intermédiaire de prestataires privés retenus après appel d'offres lancés en application du Code des Marchés Publics.

En 2022, le service public de prévention et de gestion des déchets du Smidom est constitué de 18 postes, selon l'organigramme ci-dessous (Non compté 1 personne en détachement) :



### 3 LA PREVENTION DES DECHETS

Les lois Grenelle de l'Environnement et Transition Energétique pour une Croissance Verte (2009) et plus récemment la loi AGECE (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire – 2015) fixent des objectifs nationaux de réduction des déchets. (cf. 3.8 Elaboration du PLPDMA du Smidom).

#### 3.1 Des documents de sensibilisation à la réduction des déchets

- L'autocollant « STOP PUB » est proposé gratuitement par le Smidom à chacun de ses usagers.

Apposer aujourd'hui sur 30 % des boîtes aux lettres de notre territoire il permet d'éviter annuellement une distribution moyenne de 40 kg de papier par foyer.

- Un numéro 6 du « MAG » a été édité en 2022.

Ce magazine contient des informations sur la redevance incitative, le tri, le recyclage et la réduction des déchets à la source. Il a été distribué à chaque foyer et peut être demandé à tout moment au Smidom ou téléchargé depuis notre site internet.

- Le site internet du Smidom <http://www.smidom.org> est régulièrement mis à jour avec les dernières astuces pour produire moins de déchets.



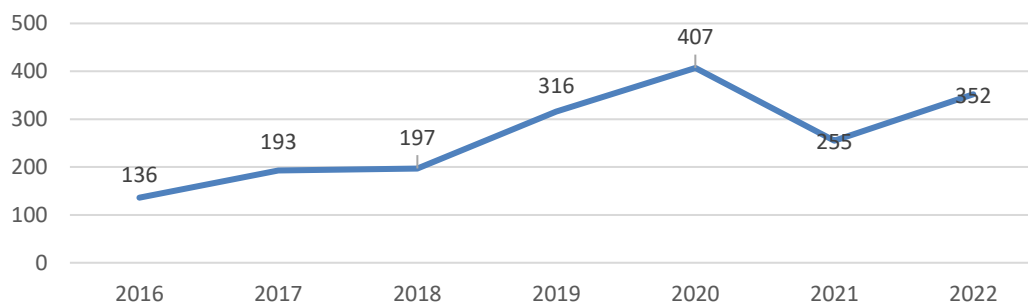
#### 3.2 La valorisation des biodéchets



Les biodéchets constituant 30 % du volume des OM, des installations de site de compostage sont toujours en cours sur notre territoire. L'école primaire de Grièges a été équipée d'un site de compostage en établissement. Le Smidom et la commune de Messimy d'un site de compostage partagé.

- Vente de 352 composteurs en 2022, à un tarif subventionné de 30 €. Ils sont accompagnés d'un guide et d'un bioseau afin d'aider au mieux les ménages.

Nb de composteurs subventionnés par le SMIDOM



### 3.3 La valorisation des déchets verts :

Le SMIDOM soutien les démarches de broyage à domicile afin de limiter les dépôts en déchetteries et favoriser la production et la récupération de broyat pour un retour au sol bénéfique aux jardins.

Par des opérations de broyage en commune :

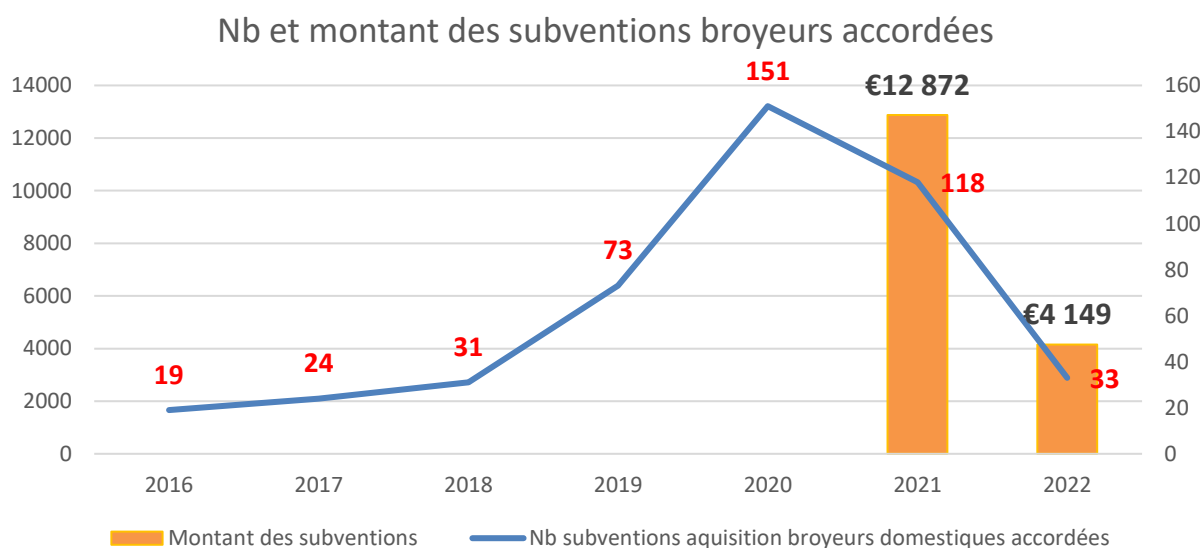
- 6 communes se sont inscrites à l'opération broyage à domicile de novembre. 17 foyers ont ainsi pu bénéficier de ce service (facturé 40€/h avec crédit d'impôt de 50%).
- 12 communes inscrites pour l'opération broyage de sapins en janvier

Par le développement des broyeurs particuliers :

Une subvention à l'achat de broyeur domestique est également proposée aux particuliers en fonction du prix d'achat du broyeur

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4
Jusqu'à 400 €	De 401 € à 800 €	De 801 € à 1 600 €	A partir de 1 601 €
40 % du coût d'acquisition dans la limite de 75 €	150 €	225 €	300 €

En 2022, 33 subventions ont été octroyées pour un montant total de **4 149 €**.



### 3.4 Les animations scolaires

Les animations scolaires de notre chargée de prévention ont permis de sensibiliser 87 classes, soit 2182 élèves, autour des thèmes : tri/recyclage et compostage.

- 82 classes de primaires (1972 élèves)
- 5 classes au collège (140 élèves)
- 2 animations au Centre de Loisirs de Saint Didier sur Chalaronne (40 enfants)

### 3.5 Economie circulaire – Réemploi – Donner une seconde vie aux objets

En 2022, 2 nouveaux points de collecte pour réemploi ont été installés dans les déchèteries de St Jean sur Veyle et de Francheleins. Ils sont gérés par l'association « Eco Sol Le Pont » de Mâcon, qui reprend au 1er janvier 2023 la collecte à la déchèterie de St Etienne à la place de Tremplin.

Grace aux collectes des recycleries Emmaüs, Tremplin et Eco Sol le Pont en place sur les 4 déchèteries du SMIDOM, **27 tonnes** de meubles, électroménagers et objets divers ont pu être réemployés et réintroduits dans l'économie circulaire au lieu d'être jetés. Ceci tout en permettant le retour à l'emploi et la réinsertion de personnes en souffrance.

### 3.6 La prévention de la toxicité des déchets et des risques d'incendies

**⚠ Les piles non triées et déposées dans les ordures ménagères ou les colonnes emballages sont sources de pollutions environnementales, d'incendies et explosions sur les sites de traitement.**

Pour tenter de limiter la dépose de piles ou batteries dans les colonnes de tri des PAV, 33 boites à piles (une par commune) ont été installées au second semestre 2022. Corbeilles à piles = collecte de 1 400 kg de piles en 2022.

La carte interactive du site internet permet de localiser les installations de boites à piles près de chez vous.

<https://smidom.org/fr/ap/316526/plan-acces-113>

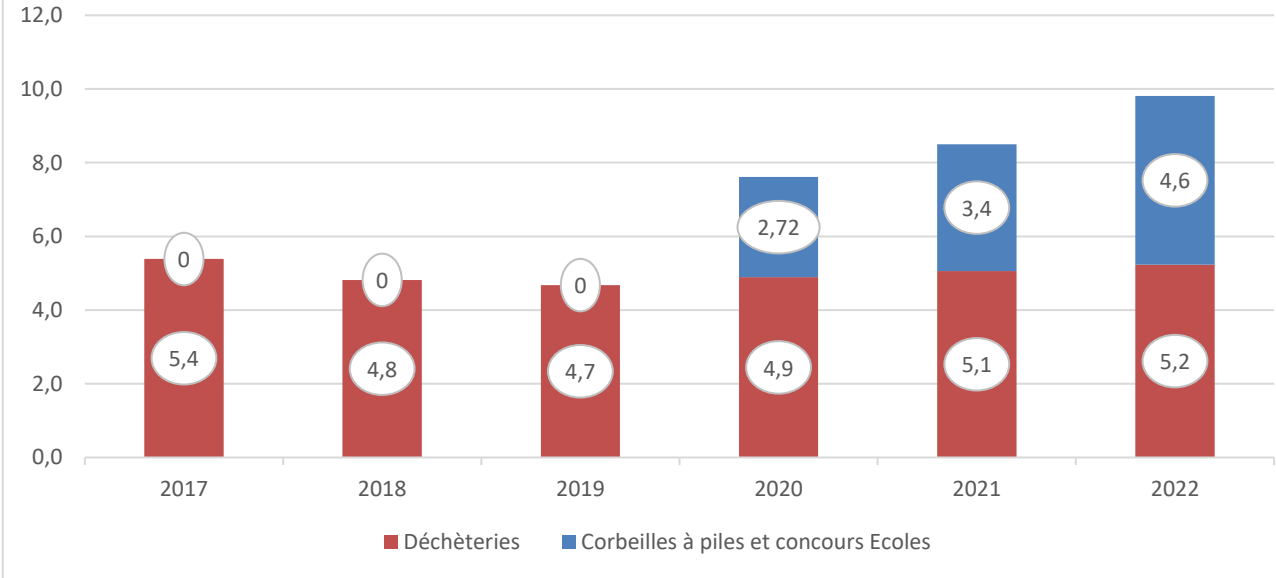


Ces actions ont permis de porter la récupération des piles et batteries à près de 10 tonnes en 2022.



# Prévention de la toxicité et des risques d'incendies

## Evolution de la collecte des piles par le SMIDOM en tonnes



### 3.7 Un concours de collecte de TLC dans les écoles.

Depuis 2019, le Smidom Veyle Saône s'engage à renforcer le réseau de points de collecte de textiles sur son territoire afin d'augmenter la proportion de textiles détournés des ordures ménagères et des déchèteries, favorisant ainsi le recyclage.

Nous sommes passés de 15 colonnes de collecte en 2019 (avec une collecte de 115 tonnes, soit une moyenne de 2,8 kg par habitant) à 46 colonnes en 2022 (avec une collecte de 235 tonnes, soit une moyenne de 12,7 kg par habitant).

Afin de sensibiliser et d'encourager nos usagers à participer à la filière du réemploi des textiles, linges et chaussures, nous avons organisé un concours de collecte dans les écoles de notre territoire. Des bacs ont été distribués dans chaque école participante pour regrouper les sacs apportés par les enfants.

Grâce à la motivation de chaque famille, nous avons réussi à collecter 9217 kg de textiles en seulement deux semaines !

L'école gagnante a été récompensé par un spectacle de l'artiste SIROUY sur le thème de l'environnement.

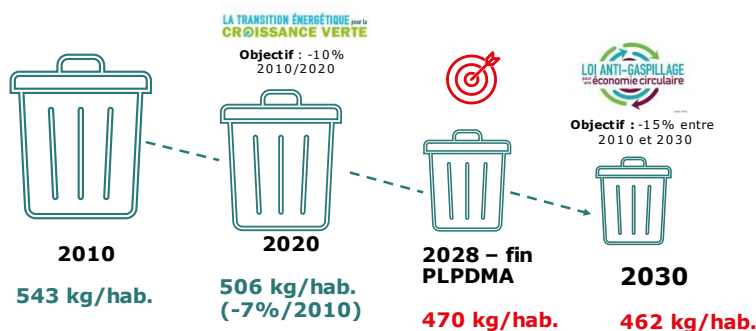
COMMUNES	POIDS TOTAL EN KG	NB CLASSES	NB ELEVES	PERF DE TRI (kg/élève)
CRUZILLES LES MEPILLAT	1174	4	99	12
CHANOZ CHATENAY	849	4	88	10
SAINT JEAN SUR VEYLE	887	4	100	9
BIZIAT	656	3	75	9
GRIEGES (école privée)	547	3	67	8
MONTMERLE SUR SAONE (école privée)	935	6	155	6
MONTMERLE SUR SAONE	616	4	106	6
THOISSEY	474	4	100	5
GARNERANS	278	3	66	4
ILLIAT	226	3	59	4
LAIZ	437	5	118	4
CROTTET	627	7	195	3
SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	402	5	131	3
VONNAS	313	4	105	3
SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE	467	8	170	3
MESSIMY SUR SAONE	329	6	139	2
<b>TOTAUX</b>	<b>9217</b>	<b>73,0</b>	<b>1773</b>	<b>5</b>

### 3.8 Elaboration du PLPDMA du Smidom

« Réduire de 15 % la production de déchets entre 2010 et 2030 »



#### L'OBJECTIF DE REDUCTION DU PLPDMA 2023 -2028



Un des temps forts de l'année 2022 a été l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).



**Phase 1** - Etat des lieux, diagnostic et orientations : avril-juin. Présentation au Comité Syndical 6 mai. Constitution de la Commission d'élaboration et de suivi (CCES) ; 1ère réunion de la CCES le 8 juin.

**Phase 2** - Ateliers collaboratifs : 4 ateliers entre juillet et octobre.



**Phase 3**- Elaboration des fiches actions : octobre décembre.

Ce PLPDMA sera mis en consultation publique au 1er trimestre 2023 puis soumis au vote du Comité Syndical par la suite.

## **Les 7 axes et 10 actions clés du PLPDMA**

### ***Axe 1 : Exemplarité du Smidom et des administrations***

- action 1 : engager le SMIDOM Veyle Saône et ses communes dans une démarche d'éco-exemplarité

### ***Axe 2 : Sensibiliser, partager et informer les acteurs en faveur de la prévention des déchets***

- action 2 : partager et valoriser les compétences et les savoir-faire des ménages et des enseignants
- action 3 : organiser des éco-événements

### ***Axe 3 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets***

- action 4 : limiter les apports en déchèterie des végétaux des ménages et des communes
- action 5 : réduire les déchets alimentaires

### ***Axe 4 : Augmenter la durée de vie des produits***

- action 6 : développer la réparation d'objets à travers la création d'un Repair'Café sur le territoire du SMIDOM Veyle Saône
- action 7 : déployer le don et/ou le prêt sur le territoire

### ***Axe 5 : Déployer les actions favorisant la consommation responsable***

- action 8 : impulser et valoriser les initiatives éco-responsables sur le territoire

### ***Axe 6 : Réduire les déchets des entreprises***

- action 9 : accompagner les acteurs économiques dans la réduction qualitative et quantitative des flux de déchets assimilés

### ***Axe 7 : instruments économiques***

- action 10 : accompagner l'habitat collectif dans l'amélioration des performances de collecte en redevance incitative

## 4 ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Les ordures ménagères résiduelles et assimilées sont produites par les ménages ou les professionnels.

Elles ne doivent pas comporter de matières recyclables et/ou toxiques.

Sur les 18 500 foyers du SMIDOM 95 % sont collectés en porte à porte, tandis que 5 % utilisent des points d'apports volontaires accessibles par badge.

### Chiffres clés 2022

- 27 communes collectées en régie
- 6 communes collectées par un prestataire
- 4 881 T collectées au total
- Une production moyenne de **109 kg/hab.**

### 4.1 Pour la première année , un seul principe de tarification

Depuis le 1er janvier 2022, la même tarification est appliquée sur l'ensemble des communes du territoire du Smidom (fin de la tarification au poids) :

- un abonnement A1 pour l'accès à la déchèterie et la collecte sélective,
- un abonnement A2 pour le service OMR,
- une facturation à la levée en fonction de la taille du bac, et un minimum annuel de levées facturables de 12 ou de 10 en fonction de la taille du bac.

### 4.2 Modification du minimum annuel de levées facturable

Pour prendre en compte la mise en place de l'extension des consignes de tri et de la diminution du volume des OMR présenté à la collecte, le minimum annuel de levées facturable a été ramené de 12 ou 10 à 8.

### 4.3 Organisation des tournées

27 communes (territoire historique + Messimy et Chaleins) sont collectées par deux équipages en régie. Dix tournées sont nécessaires pour couvrir les communes concernées.

Les 6 autres communes (ex-Bords de Veyle) ont été collectées sur 3 jours par la société EGT jusqu'au 31 mars et par la société Eco déchets à partir du 1er avril. Ce prestataire n'a pas assuré un bon niveau de service tout au long de l'année 2022. Le Smidom reprendra en régie cette collecte au cours de l'année 2023.

## 4.4 Evolution des fréquences de collecte

Au 1er janvier 2022, 20 communes sur 33 faisaient l'objet d'une collecte ordures ménagères par quinzaine (collecte en C 0,5). Cette réduction de la fréquence de collecte limite le nombre de kilomètres camion et donc d'émission de CO<sub>2</sub>, tout en répondant aux besoins de l'utilisateur qui sur notre territoire ne présente en moyenne son bac à la collecte que 13,5 fois par an.

Au 1er juillet 2022, 4 autres communes sont passées en C 0,5 : St Etienne sur Chalaronne, St Cyr sur Menthon, Crottet et Grièges. Les études menées en 2022 conduiront à un développement du C 0,5 sur de nouvelles communes en 2023.

## 4.5 Evolution de la collecte ordures ménagères en apport volontaire

Les dépôts en apport volontaire ont été limités par les problèmes techniques, particulièrement sur des colonnes à Montmerle (Rue de Lyon et rue St Trivier) et St Etienne. En 2022 il n'y a pas eu d'installation de nouvelles colonnes OMR en apport volontaire.

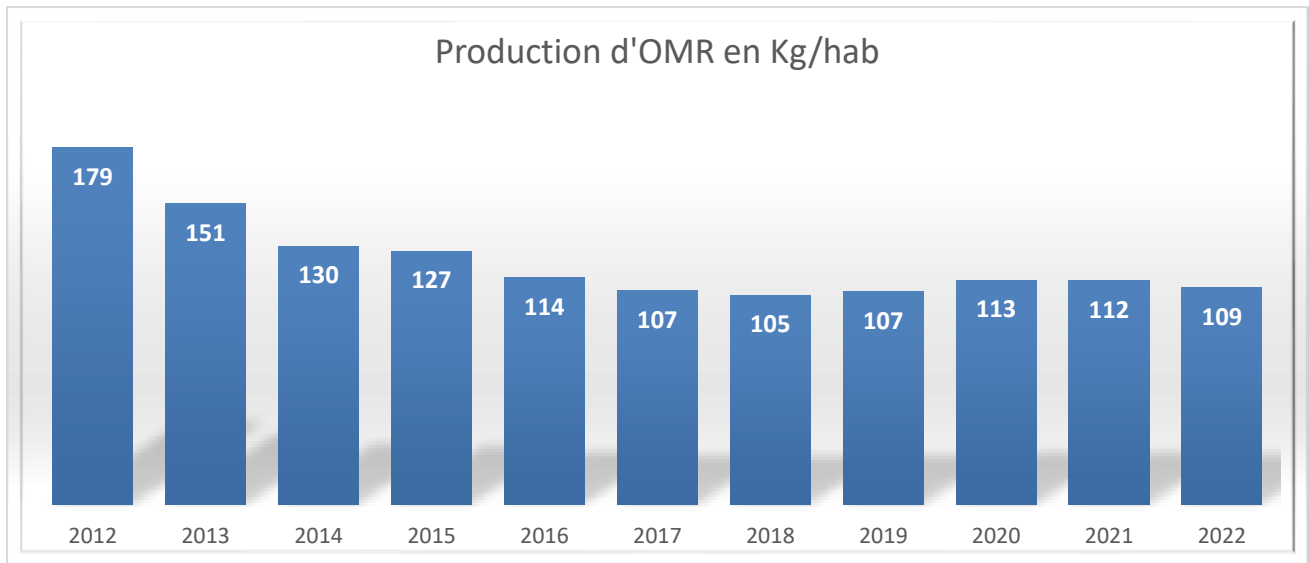
En 2023, la commune de Peyzieux passera en apport volontaire OMR (colonnes aériennes) pour la totalité de son territoire.

Dépôts PAV 2022 vs 2021						
	2021	2022	Ecart 22/21	%	Utilisateurs 2022	Dépôts moyens par an
Montmerle sur Saône	18 130	16 332	-1 798	-9,9%	620	26,3
St Etienne / Chalaronne	2 754	2 415	-339	12,3%	119	20,3
Laiz - Les Huguets	800	1 363	563	70,4%	50	27,3
Guéreins	5 039	4 367	-672	-13,3%	175	25,0
Chaleins	27	1 008	981	NS	42	24,0
<b>Total année</b>	<b>26 750</b>	<b>25 485</b>	<b>-1 265</b>	<b>-4,7%</b>	<b>1 006</b>	<b>24,6</b>

## 4.6 La plus faible production d'ordures ménagères par habitant du SYTRAIVAL

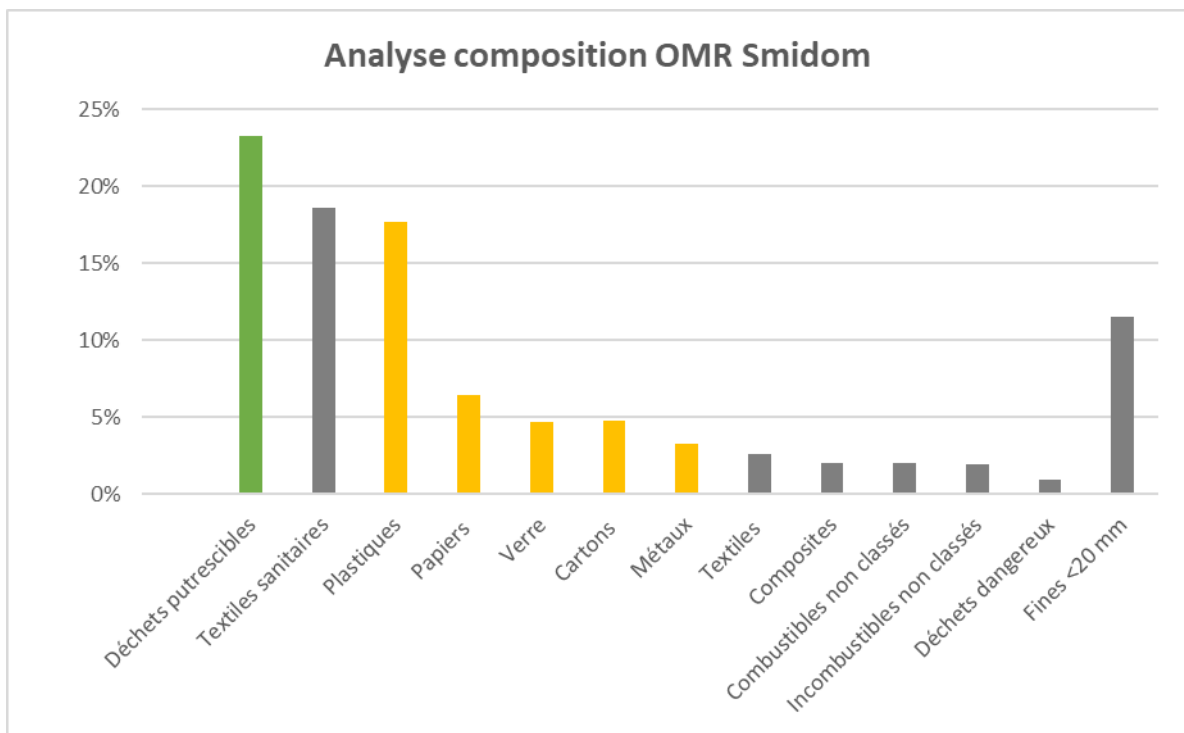
La réduction de la production d'ordures ménagères enregistrée durant les 6 années qui ont suivies la mise en place de la redevance incitative est stabilisée depuis maintenant 3 ans.

La baisse de 112 à 109kg/h est en partie due à l'impact de la tarification incitative appliquée pour la première fois en 2022 sur les communes de Messimy et Chaleins.



A noter, que les caractérisations effectuées en 2021 sur les communes Vonnas, Pont de Veyle, Grièges et Montmerle confirment celles effectuées sur Chaleins et Messimy en 2021 :

**Plus de 50 % du contenu des sacs ordures ménagères pourraient être valorisés.**



La production d'ordures ménagères par habitant, bien que pouvant encore être réduite par un meilleur tri reste, grâce à la redevance incitative, la plus faible enregistrée en 2022 sur l'ensemble du SYTRAIVAL

Kg/an/habitant	SYTRAIVAL hors SMIDOM	SMIDOM
Ordures ménagères	194 Kg/an	109 Kg/an

#### 4.7 Deux syndicats de traitement, Sytraival et Organom

Sur le territoire du Smidom, les ordures ménagères collectées dans les bacs ou les colonnes d'apports volontaires sont transportées selon les communes :

- Soit à l'Usine de Valorisation Energétique (UVE) du SYTRAIVAL à Villefranche. Elles y sont incinérées pour produire de l'électricité, de la vapeur et alimenter le réseau de chauffage urbain de Villefranche.



- Soit à l'usine Ovade d'ORGANOM à Viriat. Elles sont traitées par un procédé de tri mécano-biologique. La matière organique récupérée est ensuite traitée par méthanisation pour obtenir du biogaz et produire du compost valorisable en agriculture.



## 5 LA COLLECTE SELECTIVE

La collecte sélective des emballages ménagers et papiers s'effectue en apport volontaire, avec un tri selon trois flux.

Chaque année, le Smidom optimise son parc de colonnes existant, améliore la signalétique et lorsque c'est possible crée de nouveaux emplacements, pour desservir au mieux le territoire.

### Chiffres clés 2022

- Trois flux : emballages, Journaux Revues Magazines et verre
- 112 points de dépôt
- 480 colonnes de tri déployées sur le territoire
- 3 877 tonnes collectées soit 86,4 kg/habitant non comptés, 5 kg de TLC/habitant



- Les emballages ménagers à placer dans les colonnes jaunes (**1 325 tonnes**)
- Les Journaux Revues Magazines dans les colonnes bleues (**718 tonnes**). **Cartons interdits !**

Les collectes de Journaux Revues Magazines est en baisse depuis 2018. Cette tendance confirmée au niveau national, est en lien avec le développement des envois numériques.

- Le verre dans les colonnes vertes (**1 834 tonnes**).

Le Sytraival, assure pour l'ensemble du territoire du Smidom, la valorisation des déchets recyclables.

Ces matériaux sont selon les flux, triés et valorisés sur différents sites.

- Verre : centre de tri d'Andrézieux Bouthéon – GUERIN puis VERALLIA - Saint Romain le Puy (42)
- Journaux-magazines : centre de tri de Quincieux (69) puis NORSK SKOG à Golbey papèterie dans les Vosges.
- Emballages légers : Centre de tri conditionnement Nicolin Saint Fons

### 5.1 La collecte sur les points d'apport volontaire

#### 5.1.1 Les emballages ménagers

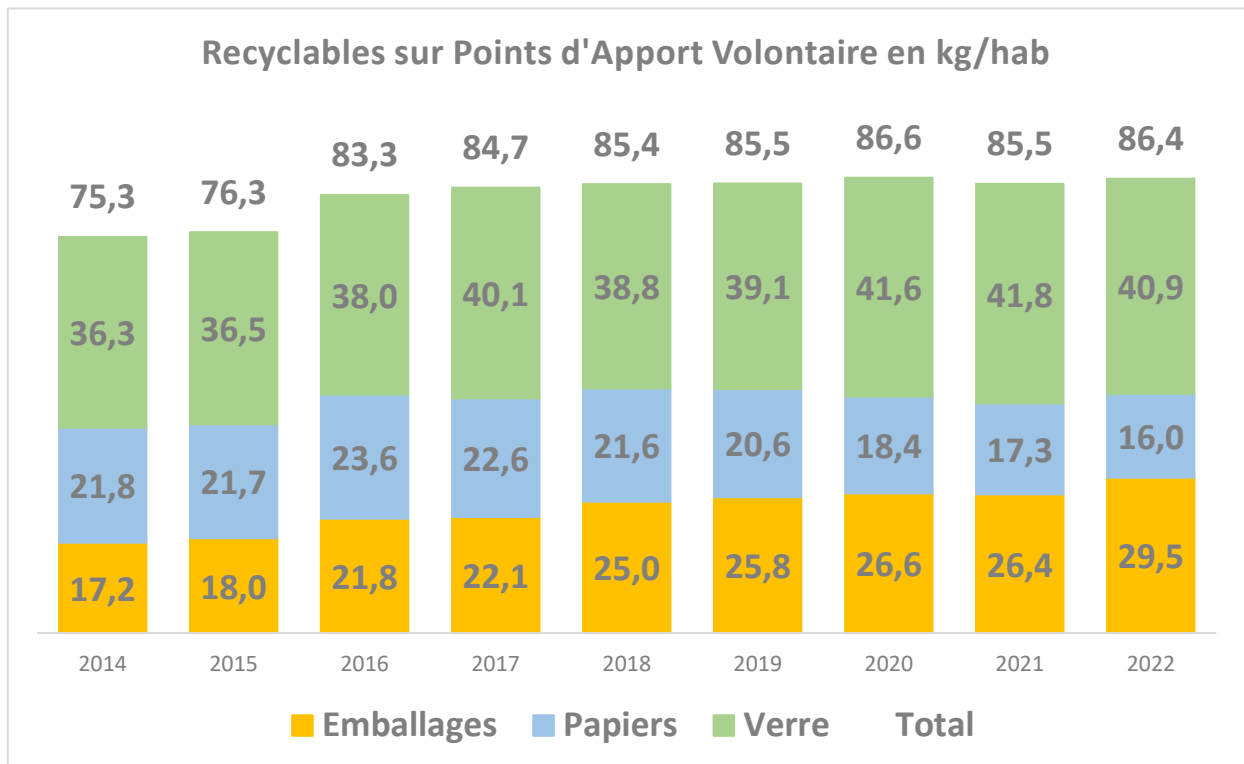
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, cette collecte est assurée en régie par le Smidom. Les colonnes sont vidées deux fois par semaine. L'extension des consignes de tri des emballages au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 a permis de collecter 1 325 t soit une progression de 13 % par rapport à 2021.

### 5.1.2 Les Journaux Revues Magazines et le verre

La collecte du Verre et des Journaux Revues Magazines est sous la compétence du Sytraival, qui lui-même fait appel à un autre prestataire : la société MINERIS puis à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 la société Serned /Serfim.

Au début du 2<sup>ème</sup> trimestre 2022, la fréquence de collecte et la qualité de service de la société Serned/Serfim n'ont pas apporté satisfaction malgré les multiples relances du SMIDOM auprès du Sytraival. Compte tenu de la situation la collecte verre et papier a été sous traitée jusqu'en décembre à la société EGT.

## 5.2 Des performances de tri qui conservent une marge de progrès



Sur les flux emballages et Journaux Revues Magazines, les usagers du Smidom trient 47kg/an/habitant, ce qui est en dessous de la moyenne nationale de l'habitat mixte rural à 54 kg/an/hab.

Kg/2022/habitant	SYTRAIVAL hors SMIDOM	SMIDOM
Emballages et papiers	41 Kg/an	46 Kg/an
Verre	43 Kg/an	41 Kg/an

Les tonnages de verre collectés sont toujours élevés avec 41 kg / habitant et supérieur de 8 % aux données nationales de 38 kg/an/hab.

### 5.3 Textiles, Linges et Chaussures (TLC)

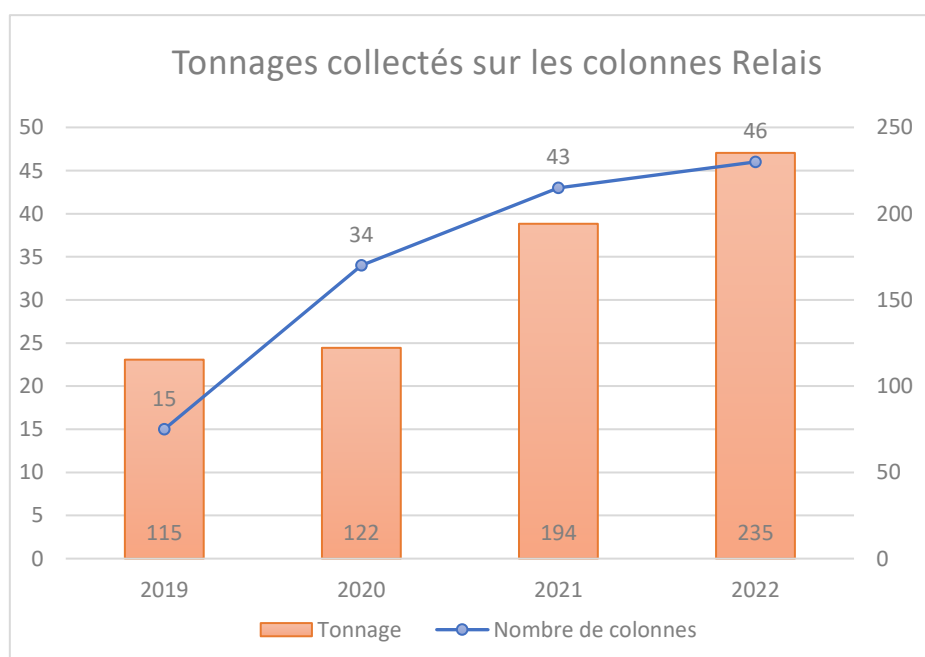
46 colonnes destinées aux Textiles Linge et Chaussures (TLC) mises en place et vidées, par l'association Le Relais sont disponibles sur les points d'apport volontaire et sur les déchèteries, en complément des trois flux de collecte sélective.

Depuis 2019, nous renforçons le maillage du territoire en points de récupération des TLC. Les performances de collecte ont ainsi doublé.



Les espaces « réemploi » en place sur chaque déchèterie ont également vocation à recevoir les apports de TLC. Un apport de vêtements en bon état permet à Emmaüs ou Eco Sol Le Pont de meilleures ventes dans leur magasin et d'améliorer le financement de activités d'insertion.

Tonnages TLC annuels	2021	2022
Bey	1	1
Biziat	3	3
Chaleins	4	5
Chanoz Chatenay	3	3
Chaveyriat	5	5
Cormoranche	4	4
Crottet	5	6
Cruzilles Les Mépillat	3	3
Francheleins	8	9
Garnerans	3	3
Genouilleux	2	3
Grièges	8	8
Guéreins	9	7
Illiat	3	3
Laiz	26	29
Messimy / Saône	4	5
Mézériat	7	5
Mogneneins	3	3
Montceaux	13	17
Montmerle / Saône	5	5
Perrex	5	5
Peyzieux	3	3
Pont de Veyle	3	5
Saint André d'Huiriat	2	2
Saint Cyr / Menthon	6	7
Saint Didier / Chalaronne	15	16
Saint Etienne / Chalaronne	11	21
Saint Genis / Menthon	4	5
Saint Jean / Veyle	3	7
Saint-Julien / Veyle	3	3
Thoissey	5	3
Vonnas	13	20
Concours Ecoles		9
Total année	194	235





## 5.4 Emballages : erreurs de tri et taux de refus

La mise en place des extensions de consigne de tri a permis de faire légèrement baisser notre taux de refus de tri. (A la sortie des centres de tri, la différence entre le tonnage collecté et le tonnage recyclable correspond aux erreurs de tri et est communément appelé le « refus de tri ».)

Ces refus de tri sont pour une part minime des erreurs de tri, mais majoritairement une forme de triche pour éviter des levées de bacs ordures ménagères (sacs de déchets, couches, objets et jouets divers...).

Ils représentent encore **28.5 %** des dépôts dans les colonnes jaunes (36.8 % en 2021) soit 377 tonnes sur 1 325.

**Enfin, 218 283 € de dépenses inutiles liées à l'apport de déchets indésirables sur les points d'apport volontaire, se répercutent sur la facture de TOUS les usagers !!!**

	Refus en tonnes	Coût collecte 215 €/T	Coût centre de tri conditionnement 246 €/T	Coût incinération des refus de tri 118 €/T	Dépenses inutiles 579 €/T
Emballages	377 T	81 055€	92 742€	44 486€	<b>218 283 €</b>

**Le coût de ces « refus de tri » supporté par le syndicat représente 6 % du total des recettes de la Redevance incitative.**

## 5.5 Les dépôts sauvages en baisse de 10 tonnes

Deux agents du Smidom continuent de parcourir quotidiennement la centaine de Points d'Apport Volontaire du territoire afin de collecter les débris abandonnés au pied des colonnes. 59,5 tonnes de « dépôts sauvages » ont été ramassés en 2022

Le coût annuel direct de cette équipe de propreté est de **100 000€ soit 3% des recettes de la redevance incitative.**

Le Smidom n'ayant pas le pouvoir de police, seuls les maires peuvent dresser procès-verbal pour non-respect du code de collecte.

Le Smidom collabore avec les mairies en leur transmettant quand c'est possible les coordonnées des contrevenants.





## 6 LES DECHETERIES

Les déchets qui disposent d'une filière de valorisation ou ceux qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères, en raison de leur volume, leur poids ou leur nature, sont déposés par les usagers en déchèteries.

### Chiffres clés 2022

- 4 déchèteries en prestation privée
- 14 183 tonnes de déchets collectés
- Soit 316 kg déposés par habitant

Quatre déchèteries sont présentes sur le territoire du Smidom :

- à Vonnas,
- à Saint Jean sur Veyle,
- à Saint Etienne sur Chalaronne,
- à Francheleins.

Dans un contexte où l'économie circulaire s'inscrit comme une priorité, il convient de retenir qu'excepté l'amiante (20 tonnes), il existe pour la totalité des matériaux ou objets collectés en déchèterie, des filières de recyclage ou de valorisation énergétique. Le SMIDOM ne recourt donc à l'enfouissement, que pour une fraction marginale des apports en déchèteries.

### 6.1.1 Un service de proximité pour les usagers

Le ratio d'une déchèterie pour 11 000 habitants (une pour 16 000 habitants en moyenne nationale) permet de mettre à disposition des usagers un service de plus grande proximité. La contrepartie étant un ratio coûts fixes d'exploitation et de gardiennage par habitant plus élevé.

### 6.1.2 Une gestion des déchèteries sous traitée

Les quatre déchèteries sont exploitées :

- En prestation de service avec l'entreprise EGT Environnement par voie de marché, pour l'accueil et l'entretien du site, le transport et le traitement des déchets verts (bas de quai et haut de quai),
- Via le Sytraival qui gère les filières de traitement des déchets des bennes à quais (Déchets verts, Déchets non recyclables, Plâtre) et certains contrats avec les Eco organismes (D3E, ECO MOBILIER...)
- Via des conventions avec les Eco organismes en direct : ECODDS pour les déchets spéciaux des ménages, COLLECTORS pour les cartouches d'encre, COREPILE pour les piles, RECYLUM...

### 6.1.3 Horaires d'ouverture 2022 des 4 déchèteries - Un accès libre aux particuliers

	Horaires Hiver Du 1 <sup>er</sup> novembre au 28 février		Horaires Eté Du 1 <sup>er</sup> mars au 31 octobre	
	Matin	Après midi	Matin	Après midi
Lundi	-	14 h 17 h	-	14h00 à 18h00
Mardi	-	14 h 17 h	-	
Mercredi	9h00 à 12h	14 h 17 h	9h00 à 12h	
Jeudi	-	14 h 17 h	-	
Vendredi			9h00 à 12h	
Samedi	9h00 à 12h00	14 h 17 h	9h00 à 13h00	
Dimanche	9h00 à 12h00 - Uniquement à Vonnas et Francheleins du 1 <sup>er</sup> mars au 31 octobre			

Pendant l'été, par suite des jours de canicule, un horaire matin (7H/13h) a été mis en place pour les conditions de travail des agents et de dépôt des usagers. Cette mise en place n'a pas toujours pu être communiquée à temps aux usagers, mais a été appréciée. Un horaire d'été sera mis en place aux mois de juillet et août de 2023 avec ouverture tous les matins de la semaine et fermeture l'après-midi.

Les déchèteries sont en libre accès pour les particuliers. Fin 2021, le contrôle d'accès par badge a laissé la place au contrôle d'accès par lecture de plaque d'immatriculation, plus fluide et plus fiable.

Les déchèteries sont équipées pour accueillir :

- Les déchets verts, déchets non recyclables, gravats, bois, ferraille, cartons, déchets de plâtre...
- Les déchets diffus spéciaux (DDS) avec des locaux spécifiques (peintures, solvants...),
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E),
- Les cartouches d'encre avec des bacs dédiés,
- Les huiles minérales des moteurs avec des colonnes dédiées,
- Les déchets d'équipement de l'ameublement (DEA)
- Les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) avec des contenants jaunes dédiés,
- Les pneumatiques automobiles déjantés et propres.

### 6.1.4 Un accès aux professionnels avec une facturation dédiée

Les professionnels inscrits, qui ont des déchets constitutifs de leur activité, peuvent selon certaines conditions et moyennant facturation, accéder aux déchèteries.

	FORFAIT		PASSAGE SUP				TOTAL GENERAL
	NBR DE PRO	MONTANT	NBR PASSAGE A 15 €	MONTANT	NBR PASSAGE A 7,5 €	MONTANT	
S2 2021	454	22 282,50 €	73	1 095,00 €	178	1 335,00 €	24 712,50 €
S1 2022	501	23 340,00 €	68	1 020,00 €	82	615,00 €	24 975,00 €
S2 2022	504	24 120,00 €	38	570,00 €	20	150,00 €	24 840,00 €

## 6.2 Une action efficace dans la réduction des déchets non recyclables

L'analyse des bennes DNR en 2021 (déchets non recyclables) nous a montré que 33% des déchets qui y étaient déposés auraient pu être mis dans des bennes « recyclables ».

À la suite de ce constat le Smidom a entrepris 2 actions :

1. Déplacement de la benne DNR en fin de circuit afin d'inciter les usagers à mieux organiser leurs dépôts.
2. Recrutement temporaire d'un « conseiller » placé devant la benne DNR pour expliquer ce qui va et ce qui ne va pas dans la benne DNR. Deux agents en CDD se sont succédés devant les bennes DNR de St Etienne, St Jean et Vonnas.

Le résultat de ces actions a permis de **réduire de 581 tonnes** les DNR par rapport à 2021 (moins 28%). Les agents EGT des déchèteries doivent poursuivre en 2023 cet effort de conseil.

## 6.3 Des tonnages collectés en baisse 14 %.

Evolution 2021 à 2022 des apports selon les déchèteries						
	Saint-Jean-sur-Veyle	Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Francheleins	Vonnas	DCR 01	Total
Total 2021	4 811 t	4 375 t	4 162 t	3 012 t	65 t	16 425 t
Total 2022	4 039 t	3 481 t	3 358 t	3 067 t	206 t	14 183 t
Evolution 2021 à 2022	-16%	-20%	-19%	2%	217%	-14%

### Les deux flux déchets verts et gravats représentent à eux seuls 58 % des apports.



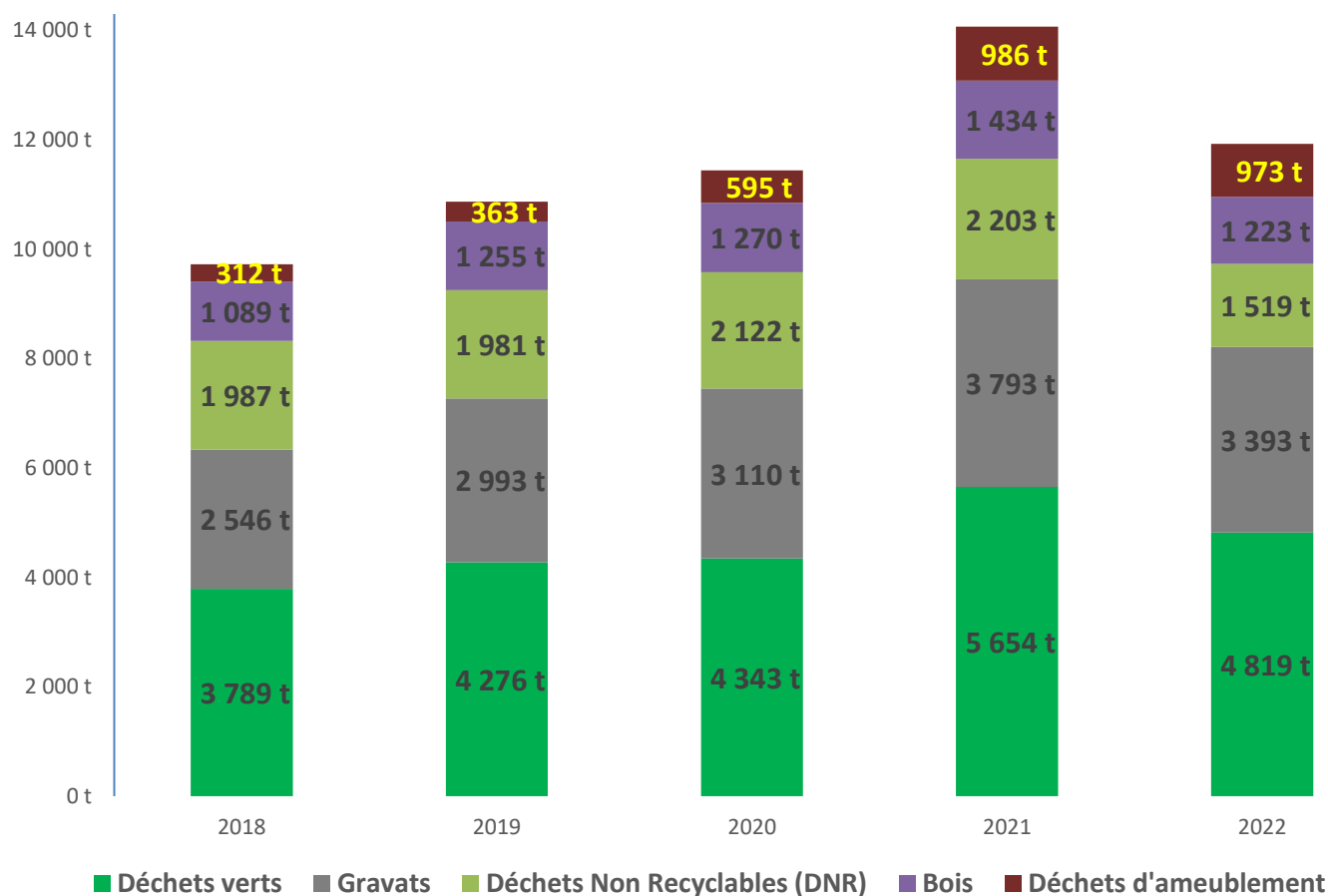
Avec 112 kg par habitant, la production de déchets verts reste élevée malgré les actions de prévention engagées (vente de composteurs, subvention pour l'achat de broyeurs, opérations de broyage en commune).

Une situation extrême non rencontrée sur le territoire du SYTRAIVAL.

Kg / 2022/habitant	SYTRAIVAL hors SMIDOM	SMIDOM
Déchets verts	64 Kg/an	112 Kg/an
Gravats	69 Kg/an	76 Kg/an
Déchets non recyclables	44 Kg/an	34 Kg/an
Ameublement	27 Kg/an	22 Kg/an
Equipements électriques	8 Kg/an	9 Kg/an



## Evolution 2018 - 2022 des principaux flux apportés en déchèteries

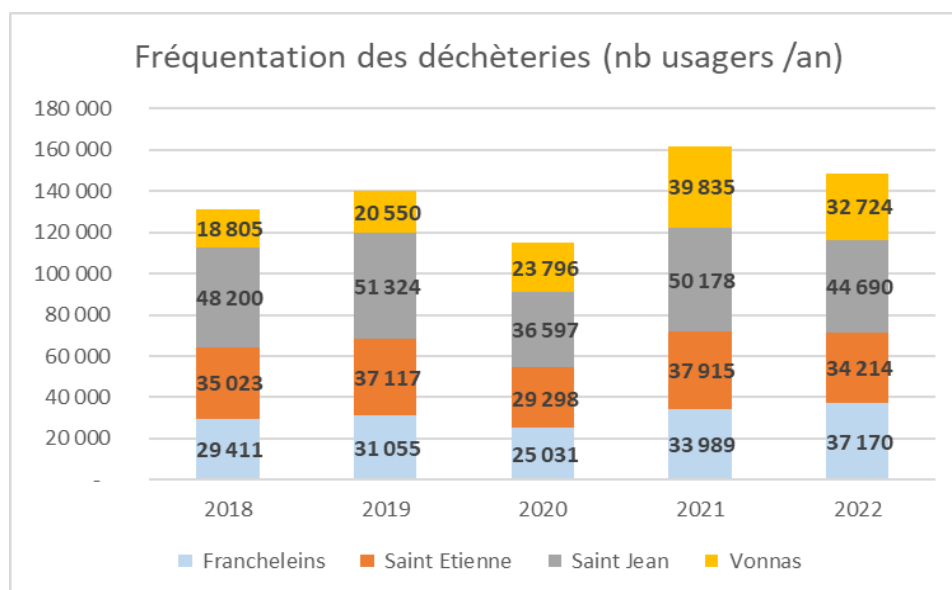


	2019	2020	2021	2022	2021 - 2022	Production par habitant
Déchets verts	4 276 t	4 343 t	5 654 t	4 819 t	-15%	107 kg
Déchets verts DCR 01			65 t	206 t	217%	5 kg
Gravats	2 993 t	3 110 t	3 793 t	3 393 t	-11%	76 kg
Déchets Non Recyclables (DNR)	1 981 t	2 122 t	2 203 t	1 519 t	-31%	34 kg
Huisseries				32 t		1 kg
Bois	1 255 t	1 270 t	1 434 t	1 223 t	-15%	27 kg
Cartons	513 t	511 t	632 t	592 t	-6%	13 kg
Ferrailles	488 t	534 t	506 t	383 t	-24%	9 kg
D3E (électriques électroniques)	396 t	413 t	433 t	391 t	-10%	9 kg
Déchets d'ameublement	363 t	595 t	986 t	973 t	-1%	22 kg
Plâtre	299 t	336 t	352 t	310 t	-12%	7 kg
Déchets dangereux (DMS + Eco -DDS)	156 t	158 t	169 t	159 t	-6%	4 kg
Huiles minérales	17 t	18 t	25 t	16 t	-35%	0 kg
Huiles végétales	1 t	2 t	3 t	3 t	8%	0 kg
Batteries	4 t	4 t	10 t	10 t	-5%	0 kg
Pneus	46 t	52 t	40 t	2 t	-94%	0 kg
Films plastiques	84 t	59 t	100 t	131 t	31%	3 kg
Déchets d'amiante lié	23 t	18 t	20 t	20 t	0%	0 kg
<b>Total</b>	<b>12 895 t</b>	<b>13 545 t</b>	<b>16 425 t</b>	<b>14 183 t</b>	<b>-14%</b>	<b>316 kg</b>
Hors gravats:		10 435 t	12 632 t	10 790 t	-15%	241 kg

## 6.4 L'évolution des tonnages s'accompagne d'une baisse de fréquentation .

La fréquentation de 2022 s'établit à un peu moins de 149 000 passages sur les quatre déchèteries. Soit, une baisse de 8% par rapport à 2021 et en très légère hausse par rapport à 2019 (dernière année sans confinement.)

Cette évolution de la fréquentation peut être corrélée avec celle des tonnages de moins 14 % sur la même période.



## 6.5 Synthèse des filières de valorisation

Type de déchets	Destination	Type de traitement
Déchets verts	Société DCR 01 - Baneins (01) via Sytraival	Valorisation matière : Compost
Gravats (Inertes)	GEDIMAT POCHON - Jayat (01) FAMY - Saint Demis le Bourg (01)	Valorisation matière : remblaiement de chaussée
Déchets Non Recyclables	UVE Villefranche - via Sytraival	Valorisation Energétique après broyage
Bois	Société DCR 01 - Baneins (01) en direct	Valorisation énergétique du bois non traité Valorisation matière du bois traité
Cartons	Société Suez - Quincieux (69) Via Sytraival	Valorisation suite mise en balle (ECO EMBALLAGES)
Ferraille	DBS Recyclage Colombier-Saugnieu (69) EPUR Mâcon (71)	Valorisation matière
Plâtre	Société NANTET - Françin (73) pour le tri puis Société PLACOPLATRE Chambéry (73)	Valorisation matière
Eco mobilier	Via Sytraival <ul style="list-style-type: none"> <li>SERDEX (69) pour le bois</li> <li>SIBUET (73) pour les rembourrés</li> <li>SECONDELY (07) pour la literie</li> <li>VALAURA (69) pour les ferrailles</li> <li>PRAXY (74) pour les plastiques</li> </ul>	Valorisation Matière ECO MOBILIER
Déchets Dangereux ...	Société CHIMIREC - Montmorot (39)	Prétraitement puis recyclage ou incinération
D3E	Via le Sytraival GEM & Hors froid, Petits appareils en mélange, Ecrans dans le Nord	Dépollution et traitement à 81% des appareils collectés
Pneus	Société Alpha Recyclage Brevans (39)	Broyage - Valorisation matière

## 7 DONNEES FINANCIERES

### 7.1 Financement du service

En 2022, les recettes de fonctionnement du service public de prévention et de gestion des déchets proviennent principalement :

- A hauteur de 75 %, des contributions des usagers (Redevance Incitative pour 3 488 643 €) ;
- A hauteur de 22%, des soutiens des éco organismes et de la revente de matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries pour 1 071 061,90 €.
- Des excédents reportés de l'exercice 2022.

Des recettes en légère hausse grâce au soutien des Eco Organismes et à l'évolution des coûts de rachat matières.

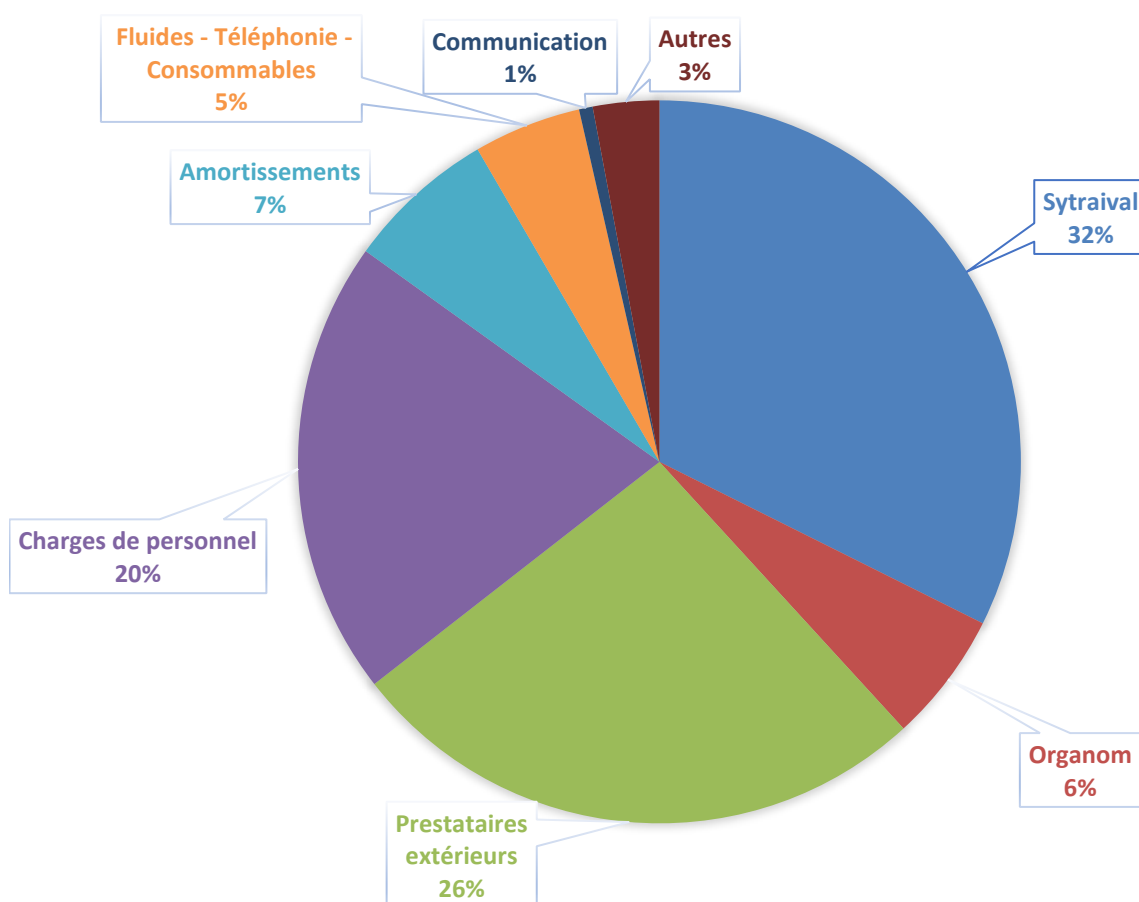
	2021	2022
<b>Soutiens Eco organismes</b>	<b>747 735 €</b>	<b>688 163 €</b>
CITEO Emballages	629 439 €	567 024 €
CITEO Papiers	53 536 €	44 532 €
Eco Mobilier	22 992 €	35 052 €
Eco DDS	6 131 €	6 282 €
Refashion (Eco TLC)	4 277 €	4 322 €
OCAD EEE	28 775 €	30 951 €
Corepile	2 300 €	
Divers	286 €	
<b>Ventes matières</b>	<b>247 617 €</b>	<b>347 988 €</b>
Ferrailles	92 295 €	59 066 €
Batteries	1 517 €	8 224 €
Emballages (bouteille plastique, Tetra Pak, Acier, Aluminium, cartonnette) + Cartons	74 449 €	145 807 €
Verre bouteille	34 262 €	63 284 €
Papiers	45 094 €	71 607 €
<b>Divers SYTRIVAL</b>	<b>27 565 €</b>	<b>34 911 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 022 917 €</b>	<b>1 071 062 €</b>

## 7.2 Les tonnages de déchets en hausse impactent les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2022 s'établissent selon le compte administratif à 4 415 008 €. Elles peuvent être ventilées selon les postes suivants :

- Les services réglés aux prestataires extérieurs (EGT, Chimirec, Fispar...) 1 073 876 € ;
- Le traitement des OMR, de la collecte sélective et des déchets des 4 déchèteries par le Sytraival 1 268 700 € ;
- Le traitement des OMR par Organom 276 450€ ;
- Les charges de personnel 809 902€ ;
- La dotation aux amortissements liée aux investissements réalisés 301 998€ ;
- Les consommables, fluides, téléphonie... 259 797€ ;
- La communication (publications) 43 162 € ;
- Autre dépenses 381 123€.

### REPARTITION DES DEPENSES 2022



### 7.3 Les investissements

Les 159 645 € d'investissements réalisés sur l'année ont concerné :

Propositions Investissements 2022	Budgété	Réalisé
Remplacement Fourgon PAV	50 000 €	0 €
Karcher St Etienne et remorque	15 000 €	4 620 €
Colonne CS ( 16)	32 000 €	28 777 €
Regul colonne CS 2021	3 500 €	3 245 €
Colonne OMR (Mézériat et divers)	160 000 €	0 €
Aménagement salle réunion	4 000 €	3 658 €
Travaux déchèterie St Jean	310 000 €	0 €
Signalétique déchèteries	30 000 €	8 573 €
Logiciel RI Styx	40 000 €	0 €
Panneaux solaires Smidom	25 000 €	2 004 €
Locaux réemploi St Jean et Francheleins	15 000 €	10 158 €
BOM Bio	180 000 €	0 €
Débroussailleuse	0 €	1 195 €
<b>Total nouveaux investissements</b>	<b>864 500 €</b>	<b>62 230 €</b>
RAR 2021	126 821 €	97 415 €
<b>Total</b>	<b>991 321 €</b>	<b>159 645 €</b>

### 7.4 Trésorerie

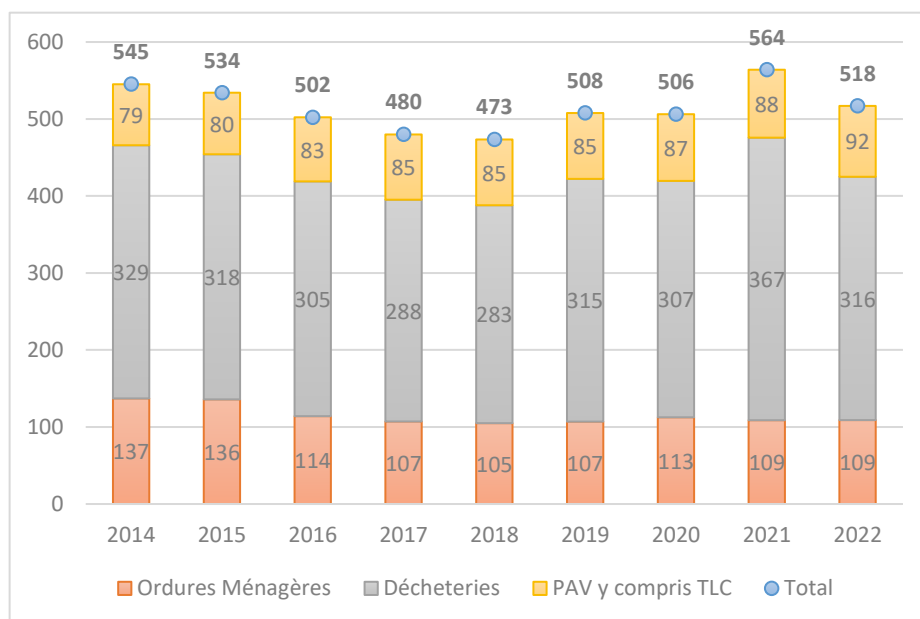
Compte tenu du décalage entre les dépenses et l'encaissement des recettes de la redevance incitative, le SMIDOM doit souscrire une ligne de trésorerie de 700 000 €.

## 8 SYNTHÈSE

En 2022, le Smidom a collecté, traité et valorisé **23 176 tonnes de déchets ménagers et assimilés.** (-8,7 % par rapport aux 25 372 tonnes de l'année 2021)

**Soit 517 kg/habitant,** dont :

- 21 % d'ordures ménagères,
- **61% de déchets en déchèteries,**
- 18 % de déchets recyclables.



La comparaison de la production de déchets ménagers du SMIDOM avec les données nationales, relatives à des territoires similaires dits "mixtes à dominante rurale", suscite plusieurs remarques :

- Au global, la production de déchets à l'échelle du Smidom est inférieure à la moyenne nationale ;
- Cet écart est spécifiquement dû à la plus petite quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées. Ceci démontre bien le caractère incitatif de la redevance mise en place.
- La performance du tri en PAV est à la moyenne nationale, ce qui vient conforter le nécessité de continuer le geste de tri en 2023 grâce à la poursuite du respect des extensions consignes de tri emballages ménagers. Le taux de refus emballage a diminué mais reste encore trop élevé.
- Les apports en déchèteries en kilogramme par habitant se rapprochent de la moyenne nationale mais restent supérieurs en déchets verts et bois.

Kg / habitant / an. Territoires mixtes ruraux	Ordures ménagères	Collecte sélective	Déchèteries	TOTAL
<b>Smidom 2022</b>	<b>109</b>	<b>92</b>	<b>316</b>	<b>517</b>
Données nationales - Référentiel ADEME 2019	213	92	309	614

Les efforts concerneront en 2023 :

La poursuite de la mise en œuvre du PLPDMA et la mise en place du tri à la source des Bio déchets.

La reprise en régie de la collecte OMR des communes de l'ex- Bords de Veyle.

L'amélioration de la productivité de la collecte OMR avec de nouvelles communes en C 0.5 et des communes en PAV OMR.

La baisse du taux de refus emballages et papier.

# Smidom

Veyle Saône

